

REMISE EN CULTURE DES SOLS DÉCAPÉS

Déterminer l'objectif de la remise en culture

L'aménagement des espaces verts s'effectue une fois la construction achevée. Les exigences posées à la structure du sol dépendent des objectifs visés. Idéalement l'aménagement espaces verts s'effectue en tenant compte des caractéristiques du sol existant à cet emplacement.

- Planifier l'utilisation des espaces verts (jardins potagers, places de jeux, etc.).
- Déterminer les caractéristiques requises pour le sol.
- Déterminer la hauteur de couche superficielle et de sous-sol à déverser.
- Calculer les volumes de matériaux terreux nécessaires.

Fixer les délais

La remise du chantier au paysagiste doit être organisée de façon à ce que le sol ne reste pas exempt de végétation sur une période prolongée. Si la remise en place du sol est effectuée à la fin de l'automne et qu'un un ensemencement n'est plus possible, un enherbement intermédiaire s'avère judicieux. Il permet d'éviter l'érosion et l'envasement du sol. Un sous-sol qui a été reconstitué ne devrait pas non plus rester en friche pendant tout un hiver.

Aménagement des espaces verts

L'emplacement qui convient aux plantes est essentiellement déterminé par la nature du sol. La liste ci-après présente un choix de plantes convenant aux différents types de sols. (L'énumération s'effectue dans l'ordre suivant: arbres indigènes; buissons indigènes; plantes herbacées vivaces et fleurs indigènes; plantes ornementales.)

Sols perméables (avec un régime hydrique équilibré)

► acides:

- pin, charme, chêne rouvre
- chèvrefeuille, framboisier, sureau, sorbier
- gesse des montagnes, callune, bruyère (Erica), barbe de bouc (aronce sauvage), myrtilleur, molinie
- oeilleux, rhododendrons, immortelles, tulipes

► neutres:

- sycomore, hêtre, frêne, charme, cerisier, chêne pédonculé
- chèvrefeuille, sureau, aubépine; barbe de bouc (aronce sauvage)
- asters, véronique, centaurées, fuchsia, campanules, molènes, coréopsis, marguerite, orpin, pavot, benoîte, pivoines, primevères, achillées, rudbeckia, géraniums vivaces, violettes, sauge

► alcalins:

- frêne, sycomore, chêne rouvre, cerisier
- aubépine, cornouiller, viorne lantane, bois-gentil, troène, berbérus, alisier torminal, alisier blanc, sureau
- ancolie, herbe de St. Christophe, muguet, ellébore, lys martagon
- iris à barbe, aster alpin, aubriète, chrysanthèmes, lavande, silènes, pulmonaires, hélianthes

Sols engorgés

► acides (sous l'influence de nappes perchées):

- bouleau, pin, sapin; bourdaine, sorbier; callune, myrtilleur, molinie, fougère pectinée
- bruyère (Erica), gentiane, laîche, osmonde royale

► neutres:

- sycomore, orme de montagne, frêne, aulne noir, tilleul à petites feuilles
- framboisier, sureau, merisier à grappes
- véronique des montagnes, angélique, circée de Paris, souci d'eau

► alcalins (sous l'influence d'eaux de pente ou souterraines):

- érable, frêne, aulne noir, saule blanc, tilleul à petites feuilles
- arbustes poussant sur sols calcaires, merisier à grappes, fusain
- ail des ours, mercuriale, herbe de St. Christophe, reine des prés, souci d'eau
- espèces d'aconit, digitale, alchémille, astilbe, iris, hémérocalle, lysimaque

Sols hydromorphes organiques (sols tourbeux, sols engorgés avec une couche épaisse d'humus brut)

► acides:

- pin, bouleau
- bourdaine, sorbier
- myrtilleur, bruyère commune (callune), molinie, fougère pectinée
- rhododendrons